



Frais de déplacement dans la sous traitance

Par **jmt44**, le **12/09/2008 à 10:43**

Bonjour, rnJe suis depuis 5 ans en CDI dans une entreprise de sous-traitance dans le technique industriel et aurai souhaité connaître mes droits aux frais de déplacement par mon employeur compte tenue de la mission que j'ai réalisée et que je vais vous exposée: rnPendant 4 ans, je suis allé en mission(3ième) chez un client qui se trouvait à 30 km aller-retour de mon domicile sachant que mon entreprise se trouve à 140km (aller-retour) de ce client. Sur mon contrat, le lieu de travail précise évidemment mon entreprise et le lieu de ma première mission ; ma question est donc: rnMon employeur est-il ou était-il dans l'obligation (suivant le code du travail...?) de me payer des frais de déplacement ou indemnités pour cette 3 ième mission qui a durée 4 ans, même s'il ne ma rien proposé ou que nous n'ayons rien négocié (inconveniant des jeunes salariés...) .rnD'avance merci.